



Envoyé en préfecture le 14/04/2015
Affiché le

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Comité Syndical Séance du 20 mars 2015

DBS07-2015

En exercice : 33

Présents : 19

Votants : 24

Convention de partenariat avec le SDEC Energie

Le Président certifie que cette délibération a été affichée à la porte du siège du Syndicat Mixte Caen-Métropole le :

Que la convocation du Bureau a été envoyée le :

13/03/2015

Transmise à la Préfecture le :

Le 20 mars 2015, à 9 h 00, le Bureau du Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération, salle du Bureau, sous la présidence de Madame Sonia DE LA PROVÔTE, Président.

Etaient présents :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « CAEN LA MER » :
M. Grégory BERKOVICZ, M. Christian DELBRUEL, Mme Sonia DE LA PROVÔTE, M. Patrick LECAPLAIN, M. Marc LECERF, M. Pascal SERARD, M. Dominique VINOAT-BATTISTONI

COMMUNAUTE DE COMMUNES « DU CINGAL »
M. Jean-Claude BRETEAU

COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR DE NACRE »
M. Franck JOUY, M. Patrick LERMINE

COMMUNAUTE DE COMMUNES "ENTRE BOIS ET MARAIS"
M. Jean-Claude GARNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE THUE ET MUE »
M. Loïc CAVELLEC

COMMUNAUTE DE COMMUNES « EVRECY ORNE ODON »
M. Bernard ENAULT, M. Henri GIRARD, M. Gérard LE BARRON

COMMUNAUTE DE COMMUNES "PLAINE SUD DE CAEN"
M. Philippe JOUIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES « VAL ES DUNES »
Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Xavier PICHON

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « CAEN LA MER »
M. Joël BRUNEAU (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVÔTE), M. Michel PATARD-LEGENDRE (pouvoir à M. Pascal SERARD)

COMMUNAUTE DE COMMUNES "CABALOR" :
M. Olivier PAZ (pouvoir à M. Dominique VINOT-BATTISTONI)

COMMUNAUTE DE COMMUNES "CŒUR DE NACRE"
M. Thierry LEFORT (pouvoir à M. Patrick LERMINE)

COMMUNAUTE DE COMMUNES "ENTRE THUE ET MUE"
Mme Béatrice TURBATTE (pouvoir à M. Loïc CAVELLEC)

Etaient excusés :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « CAEN LA MER » :
Mme Corinne FERET, M. Dominique GOUTTE, Mme Christel LORY, M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Marc POTTIER, M. Thierry SAINT

COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'ORNE"
M. Hubert PICARD

Convention de partenariat avec le SDEC Energie pour le soutien dans l'accompagnement des démarches de transition énergétique des intercommunalités du territoire de Caen-métropole.

Exposé :

L'ADEME et la Région Basse-Normandie ont lancé à la fin de l'année 2013 et jusqu'à janvier 2018, un Appel à Manifestation d'Intérêt intitulé « Territoires en transition énergétique en Basse-Normandie ». Les intercommunalités de la Région sont incitées à mettre en place une stratégie et un plan d'actions répondant aux grands objectifs européens, nationaux et régionaux en matière d'économies d'énergies et de développement des énergies renouvelables.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte Caen-Métropole encourage les collectivités de son territoire à s'inscrire dans cette démarche de transition énergétique. Ainsi la Chargée de mission environnement de Caen-Métropole assure le rôle de « Conseillère en Energie Climat Partagée » (CECP) c'est-à-dire : formation et accompagnement dans la démarche de construction et de suivi d'une politique énergie-climat, montage des dossiers de candidature à l'AMI, recherche de financements pour les projets, suivi de la mise en œuvre du plan d'actions.

Par ailleurs, le SDEC Energie est engagé depuis de nombreuses années auprès des communes pour une gestion durable de l'énergie dans le domaine des réseaux, de l'éclairage public, des bâtiments et de la mobilité. Le SDEC Energie souhaite aujourd'hui développer un accompagnement transversal des territoires en faveur de la transition énergétique. Grâce aux nombreuses actions déjà menées avec les communes, il dispose d'outils et de données pouvant conforter les démarches des territoires en transition énergétique.

Le SDEC Energie et Caen-Métropole conviennent donc d'un partenariat aux conditions exposé dans la convention et ses annexes jointes à cette délibération.

Proposition :

VU la délibération du Bureau du Comité Syndical n°DBS72-2013 concernant l'accompagnement des EPCI membres par le Syndicat Mixte Caen-Métropole dans l'appel à projet « transition énergétique » de l'ADEME et de la Région Basse-Normandie.

VU la proposition de convention annexée, qui décrit les engagements du Syndicat Mixte Caen-Métropole et du SDEC Energie et les modalités de partenariat dans l'accompagnement des démarches de transition énergétique,

VU les annexes comprenant la répartition des rôles et des tâches entre le SDEC Energie et Caen-Métropole tout au long de la démarche, le détail des actions réalisées par le SDEC Energie en complément de l'accompagnement global de Caen-Métropole et le logigramme des rôles des différents partenaires,

VU l'avis favorable de la Commission "Pays" en date du 16 mars 2015,

Vote :

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

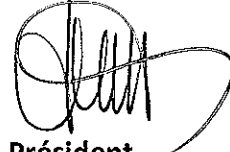
DECIDE d'approuver les termes de la convention et de ses annexes.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Cette délibération sera notifiée au Trésorier Principal et transmise en Préfecture

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.
Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme



Le Président
Sonia de la PROVÔTÉ

Envoyé en préfecture le 14/04/2015

Reçu en préfecture le 14/04/2015

Affiché le

